

**ASSOCIATION CULTURELLE  
'DE GEUS'**  
Une section de *Curieus*  
[www.curieusdegeus.be](http://www.curieusdegeus.be)

**9° CONCOURS DE CARTOON 'DE GEUS'  
RÈGLEMENT 2023**

**Thème : INTELLIGENCE ARTIFICIELLE**

**1. L'organisateur**

L'association culturelle « De Geus » à Lebbeke, Flandre occidentale, section de *Curieus*, organise un concours biennal de cartoons.

**2. La participation**

Toutes personnes âgées d'au moins 18 ans peuvent participer à ce concours.

**3. Conditions de participation**

- \* Les œuvres soumises ne peuvent pas être encore primées, ni publiées en Belgique.
- \* Toutes les techniques graphiques sont admises. Un texte n'est pas autorisé.
- \* Les cartoons doivent être composés en format d'A4 en 300 dpi (maximum 3MB par cartoon pour les œuvres numériques).
- \* Les cartoons envoyés par la poste doivent mentionner le nom et l'adresse de l'expéditeur à l'arrière de la feuille.
- \* Chaque participant peut envoyer au maximum 5 œuvres.

**4. La date limite**

La date limite est le 1 août 2023.  
Les œuvres peuvent être envoyées :

Par courriel : [info@curieusdegeus.be](mailto:info@curieusdegeus.be)  
[clement.vlassenroot@skynet.be](mailto:clement.vlassenroot@skynet.be)

Par courrier  
Vlassenroot Clement,  
Cartoonale 'De Geus'  
Duivekeetstraat 16,  
B-9280 Lebbeke.

**5. Droit de publication**

En s'inscrivant au concours, le dessinateur donne son accord pour que ses cartoons soient utilisés pour une exposition, comme mentionné dans le règlement.

Les œuvres gagnants restent la propriété des organisateurs.

## 6. Le jury

Le jury agit de manière autonome pour l'attribution des prix.  
Aucune contestation à la décision du jury sera acceptée.

## 7. Prix

Cinq prix seront décernés par le jury :

1 <sup>er</sup> prix	1000 euros
2 <sup>ème</sup> prix	500 euros
3 <sup>ème</sup> prix	250 euros
4 <sup>ème</sup> prix	200 euros

## 8. Exposition et remise des prix

Les résultats du concours seront annoncés le vendredi 13 octobre 2023 à 19 heures 30 dans la galerie 'De Fontein'.

Une sélection des œuvres sera exposée dans la galerie artistique 'De Fontein', Grote Plaats à 9280 Lebbeke le 13 octobre (dès 19h30), le 14 octobre et le 21 octobre (de 14h à 18h), le 15 octobre et le 22 octobre (de 10h à 12h et de 14h à 18h).

## 9. Retour des œuvres

Les cartoons originaux seront uniquement renvoyés si indiqué sur le bulletin de participation.

Ils peuvent aussi être enlevés sur rendez-vous avec les organisateurs.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'endommagement ou de perte lors de l'envoi de et vers l'organisation.

## 10. Brochure

Les participants sélectionnés peuvent obtenir une brochure en papier sur simple demande.

Celle-ci peut également être téléchargée via [www.curieusdegeus.be](http://www.curieusdegeus.be)

11. Par sa participation, l'artiste accepte ce règlement.